

Le 12 avril 2021

Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration
6^e étage, 131, rue Queen
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A6
Canada

Bonjour,

Je m'appelle Maria Esel Panlaqui et je suis gestionnaire du développement communautaire et des projets spéciaux à TNO – The Neighbourhood Organization. Je m'adresse à vous aujourd'hui avec ma collègue Jennifer Rajasekar, gestionnaire des services de soutien, également pour TNO. Au nom de TNO – The Neighbourhood Organization et de tout son personnel qui travaille en étroite collaboration avec des travailleurs étrangers temporaires, y compris les aides familiaux migrants, j'aimerais remercier le Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration de nous donner la possibilité de prendre la parole.

TNO – The Neighbourhood Organization est un organisme de services d'aide à l'établissement et de services sociaux communautaires bien établi qui offre une vaste gamme de programmes et de services à l'appui des personnes à faible revenu, des nouveaux arrivants marginalisés, des réfugiés et des communautés d'immigrants. TNO est un organisme de bienfaisance enregistré à but non lucratif, financé grâce à de généreux dons, des subventions gouvernementales, le soutien de fondations et des partenariats avec des entreprises.

TNO propose des programmes uniques et personnalisés visant à offrir des services et du soutien aux travailleurs étrangers temporaires, y compris les aides familiaux migrants, dans le cadre du précédent Programme des aides familiaux, et les migrants, au titre du projet pilote des gardiens ou gardiennes d'enfants en milieu familial et du projet pilote des aides familiaux à domicile.

TNO a montré sa détermination à éliminer les obstacles afin d'améliorer la prestation de services et de combler les lacunes dans ce domaine, en adaptant des approches novatrices aux besoins uniques et complexes de cette main-d'œuvre vulnérable et en défendant les intérêts et les droits de cette dernière.

Depuis des décennies, les familles canadiennes comptent sur des aides familiaux étrangers pour s'occuper de leurs enfants et de leurs aînés. En apportant leur aide aux familles canadiennes, ces aides familiaux contribuent, par extension, à l'économie canadienne. Compte tenu du service essentiel qu'ils offrent, ainsi que de leurs sacrifices personnels, ils méritent respect, dignité et compassion. Nous vous prions de ne pas compliquer davantage leur venue au pays et leur travail auprès des familles canadiennes.

Nous approuvons certains des changements apportés au Programme des aides familiaux résidents du Canada annoncés en 2019, qui portaient notamment sur l’octroi de permis de travail liés à une profession, de permis de travail ouverts et de permis d’études pour les membres de la famille. Toutefois, les témoignages des aides familiaux migrants indiquent que le Programme dans son ensemble demeure problématique. En effet, il conserve la nature temporaire du système et, par conséquent, ne tient pas compte de la précarité dans laquelle se trouvent ces travailleurs. De plus, le processus de résidence permanente actuel comporte des exigences restrictives qui constituent encore d’importants obstacles pour les aides familiaux.

Nous avons déjà énoncé notre position sur le statut de résident des aides familiaux, mais il est important de répéter que, selon nous, pour régler les problèmes inhérents au Programme, tous les aides familiaux migrants devraient bénéficier du droit d’établissement dès leur arrivée, la solution permanente étant la résidence permanente. Ainsi, les aides familiaux et leur famille pourraient participer pleinement à la société canadienne et y apporter leur contribution.

La pandémie de COVID-19 a aggravé les conditions d’emploi d’un grand nombre de nos clients aides familiaux migrants. De nombreux employeurs abusifs et sans scrupules continuent de forcer ces travailleurs à faire de longues heures sans rémunération. Certains n’autorisent pas les aides familiaux migrants à quitter leur résidence, pas même pour une marche qui leur permettrait de réduire leur niveau de stress. De nombreux aides familiaux n’ont tout bonnement aucun moment pour eux.

En raison de leur statut précaire, les aides familiaux ne peuvent pas réclamer de meilleures conditions de travail. Il leur est difficile de faire valoir leurs droits puisqu’ils n’ont pas le statut de résident permanent. Le Canada doit reconnaître l’importante contribution des aides familiaux migrants à notre pays en facilitant leur venue au pays et leur obtention de la citoyenneté, de sorte qu’ils puissent vivre pleinement leur vie au Canada, et ce, dans la dignité.

Compte tenu de la pandémie de COVID-19, nous recommandons vivement la mise en œuvre de mesures immédiates visant à régulariser la situation des aides familiaux migrants qui ont été laissés pour compte et exclus en raison de la hausse des exigences en matière d’études et de maîtrise de l’anglais ou du français (au titre de la voie d’accès provisoire pour les aides familiaux qui a expiré le 8 octobre 2019), de même que des travailleurs migrants qui se sont retrouvés sans-papiers pour différentes raisons. Ces travailleurs devraient bénéficier de permis de travail ouverts afin d’être en mesure de se protéger pendant la pandémie.

En raison de la COVID-19, les employeurs sont en télétravail, et les enfants ne vont plus à l’école. Par conséquent, le volume de travail a augmenté, voire doublé pour un grand nombre de ces aides familiaux. Les aides familiaux sont confinés au domicile de leur employeur et disposent de moins de temps pour étudier en vue de leur examen. Par conséquent, ils ont du mal à se préparer à l’évaluation des compétences linguistiques, ce qui nuit à leur réussite. Nous savons que dans certains cas, des aides familiaux ont repassé le test d’anglais 5 à 10 fois, ce qui très coûteux en plus d’être peu pratique.

Nous aimerions également souscrire aux recommandations de l'organisme Migrant Rights Network (*Behind Closed Doors: Exposing Migrant Care Worker Exploitation During COVID-19*), soit :

- Diminuer l'exigence relative à l'expérience professionnelle à 12 mois;
- Prendre en compte l'expérience en tant qu'aide familial dans le cadre du programme des gardiens d'enfants ou de soins aux personnes ayant des besoins médicaux élevés par rapport à l'obligation d'avoir travaillé un an;
- Éliminer l'obligation d'avoir suivi une année d'études postsecondaires au Canada;
- Éliminer le test d'anglais avant la résidence permanente : depuis 2014, les nouvelles voies d'accès exigeaient que les aides familiaux répondent à un critère de compétence dans les langues officielles plus strict pour être admissibles au statut d'immigrant permanent au Canada.

Nous recommandons également la mise en œuvre de mesures efficaces pour réduire les délais de traitement des demandes (aides familiaux, regroupement familial, évaluations de l'admissibilité des réfugiés, citoyenneté). Les données montrent que le traitement des demandes était long même avant que la capacité de traitement du Ministère diminue en raison du confinement de l'an dernier dû à la COVID-19. À cause de la pandémie, le délai de traitement d'IRCC a diminué à un niveau préoccupant. La plupart des aides familiaux migrants s'inquiètent de leur statut, en particulier ceux qui se retrouvent avec un statut implicite. Selon un article publié récemment dans le *Toronto Star*, il y a un retard d'au moins 9 100 demandes de résidence permanente. Cela correspond aux chiffres que le gouvernement a connus en 2017, lorsque le délai de traitement pouvait aller jusqu'à cinq ans (Source : <https://www.thestar.com/news/canada/2021/03/27/nanny-state-canada-has-left-its-foreign-caregivers-in-a-stalled-system-thats-derailing-lives-critics-say.html>).

De nombreux travailleurs ayant fait leur demande en 2020 attendent toujours qu'on leur confirme que leur dossier est complet. Les demandes peuvent encore être renvoyées pour des cas mineurs de non-conformité. Des directives claires devraient être transmises aux agents afin qu'ils fassent preuve de souplesse et traitent les demandes dans les meilleurs délais. Sinon, des dossiers pourraient être renvoyés après plusieurs mois, et les aides familiaux qui bénéficiaient d'un statut implicite pourraient se retrouver sans statut.

Nous aimerions tout particulièrement recommander l'octroi de permis de travail ouverts aux travailleurs dont les demandes de résidence permanente sont en suspens. Cela permettrait de s'assurer que les travailleurs dont le permis de travail a expiré sont en mesure de travailler dans l'attente des décisions relatives à leur demande. Ils pourraient ainsi quitter un employeur abusif pour trouver un nouvel emploi.

De fait, de nombreux défenseurs se disent préoccupés par l'avenir du Programme des aides familiaux au Canada. Beaucoup estiment que les exigences restrictives relatives à l'expérience professionnelle, aux études et aux compétences linguistiques pourraient entraîner la disparition progressive du Programme. Selon le même article publié dans le *Toronto Star*, sur une période de plus de 18 mois, aucun permis de travail n'a été octroyé dans le cadre des deux nouveaux projets pilotes. Selon les données du gouvernement, en 2019 et en 2020 (jusqu'en novembre), le ministère de l'Immigration a reçu 1 055 nouvelles demandes de permis de travail au titre des récents projets pilotes. Seules cinq demandes ont été traitées : quatre ont été retirées et une a été refusée.

Les aides familiaux migrants font face à un autre gros problème persistant : la séparation d'avec leur famille. Lors de l'annonce faite en 2019 au sujet des changements qui seraient apportés au programme d'aides familiaux concernant l'octroi de permis de travail ouverts et de permis d'études pour les membres de la famille, beaucoup ont d'abord pensé qu'il s'agissait de la bonne direction à prendre pour régler le problème de la séparation des familles. Puis, nous redoutions que les exigences et critères soient si élevés qu'ils entraveraient l'admissibilité pour un grand nombre. Nous avons récemment appris que les chiffres les plus récents ne témoignent pas de la réussite que beaucoup espéraient.

Les aides familiaux migrants font face à un autre gros problème persistant : la séparation d'avec famille. L'annonce faite en 2019 au sujet des changements qui seraient apportés au programme d'aides familiaux concernant l'octroi de permis de travail ouverts et de permis d'études pour les membres de la famille n'a pas permis de régler ce problème, car les exigences et critères sont si élevés qu'ils empêchent un grand nombre d'être admissibles. Nous avons récemment appris que les chiffres les plus récents ne témoignent pas de la réussite que beaucoup espéraient.

Nous devons continuer de reconnaître l'importance du travail des aides familiaux migrants, en particulier pendant cette pandémie. Nous exhortons le gouvernement du Canada à les protéger et à améliorer leur qualité de vie en leur permettant de venir au pays et d'y obtenir la citoyenneté plus facilement. Nous pensons fermement que le statut d'immigration précaire est l'une des principales causes de la vulnérabilité de ces travailleurs face à des recruteurs, à des consultants en immigration et à des employeurs abusifs. Tout ce que souhaitent les aides familiaux migrants, c'est être traités comme tout autre immigrant au Canada et être en mesure de venir au pays et d'y vivre avec leur famille.

Le Canada doit reconnaître le dur travail et les énormes sacrifices personnels des aides familiaux migrants, en particulier pendant cette pandémie. Nous exhortons le gouvernement du Canada à prendre les mesures nécessaires pour protéger ces aides familiaux et améliorer leur qualité de vie au Canada en leur permettant d'en obtenir la citoyenneté plus facilement. Nous pensons fermement que le statut d'immigration précaire est la principale raison pour laquelle un grand nombre de ces travailleurs deviennent les victimes de recruteurs, de consultants en immigration et d'employeurs abusifs.

Nous aimerions aussi appuyer les recommandations suivantes :

- Prolonger et améliorer le projet pilote en vertu de l’alinéa 117(9)d) pour s’assurer que les familles peuvent se regrouper au Canada et qu’il n’existe pas d’obstacle absolu. Traiter les cas de fausses déclarations dues à une erreur grossière au titre des articles existants de la LIPR, sans tenir compte de la réglementation draconienne de l’alinéa 117(9)d).
- Offrir l’accès à des soins de santé gratuits, sans nécessité d’une carte santé valide, y compris les tests de dépistage de la COVID-19, le traitement et l’accès aux vaccins contre cette maladie. Ne transmettre aucune information d’identité à la police de l’immigration. Former les fournisseurs de vaccins de façon à ce qu’ils ne refusent pas une personne n’ayant pas d’assurance maladie ou ayant peur de dévoiler son identité (Migrant Rights Network).
- Offrir des services de soutien en santé mentale (Migrant Rights Network).

PIED DE PAGE/FOOTER :

TNO @ Flemingdon 10, boul. Gateway, bureau 104, Toronto (Ontario) M3C 3A1 Tél. : 416-424-2900 Téléc. : 416-424-3455
TNO @ 1 Leaside 1, promenade Leaside Park, bureau 7, Toronto (Ontario) M4H 1R1 Tél. : 416-467-0126 Téléc. : 416-467-9145
Youth Centre 45, boul. Overlea, bureau 108, Toronto (Ontario) M4H 1C3 Tél. : 416-421-8397 Téléc. : 416-421-8990
EarlyON Child & Family Centre 45, boul. Overlea, bureau 108A, Toronto (Ontario) M4H 1C3 Tél. : 416-421-8997 Téléc. : 416-421-8990



TNO – THE NEIGHBOURHOOD ORGANIZATION
18, promenade Thorncliffe Park, Toronto (Ontario) M4H
1N7 (bureau central)
Téléphone : 416-421-3054 Télécopieur : 416-421-4269
